
PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1 PRIORITÉ .1 Lorsqu'il s'agit de travaux exécutés pour le gouvernement fédéral, les sections de la Division 1 ont priorité sur toute autre section technique des autres Divisions du devis.
- 1.2 EXIGENCES CONNEXES .1
- 1.3 RÉFÉRENCES .1 American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE)
.1 ASHRAE 55-1992, Thermal Environmental Conditions for Human Occupancy.
.2 ASHRAE 62-2001, Ventilation for Acceptable Indoor Air Quality.
.3 ASHRAE 129-1997, Measuring Air Change Effectiveness.
- 1.4 MATÉRIAUX ET MÉTHODES DE CONSTRUCTION .1 Collecte et entreposage des matières et produits recyclables :
.1 Fournir des plans de situation et des plans d'étage montrant ou indiquant ce qui suit :
.1 Emplacement des lieux de collecte des matériaux recyclables, et emplacement, dans le secteur du quai de chargement, des espaces d'entreposage de ces matériaux et du compacteur.
.2 Emplacement des installations de compostage.
- .2 Gestion des déchets de construction :
.1 Soumettre un exemplaire de l'audit des déchets et du plan de gestion des déchets élaborés pour les présents travaux.
.2 Soumettre les bordereaux d'expédition des déchets de construction évacués du chantier pendant les travaux, indiquant le point de destination.
- .3 Réutilisation des ressources :
.1 Fournir un rapport écrit faisant état de ce qui suit :
.1 Description des matériaux récupérés (aux

fins de réemploi/réutilisation) et remis à neuf qui ont été incorporés aux travaux, avec indication de leur origine.

.2 Calculs relatifs au pourcentage de l'ensemble du projet pour lequel des produits ou des matériaux de construction récupérés ou remis à neuf ont été utilisés.

- .4 Teneur en matières recyclées :
- .1 Fournir les fiches techniques des matériaux et produits contenant des matières recyclées, sur lesquelles doit être indiquée la teneur en matières recyclées post-consommation.
- .2 Fournir les calculs relatifs au pourcentage de l'ensemble du projet pour lequel des produits ou des matériaux contenant des matières recyclées ont été utilisés.
- .5 Matériaux et produits locaux/régionaux :
- .1 Fournir les spécifications et les fiches techniques des matériaux et produits fabriqués dans la région, qui ont été incorporés au travaux.
- .2 Fournir les données de calcul du pourcentage de l'ensemble du projet ayant été réalisé avec des matériaux et des produits fabriqués dans la région.
- .6 Ressources rapidement renouvelables :
- .1 Fournir les spécifications et les fiches techniques des matériaux et des produits fabriqués à partir de ressources rapidement renouvelables, qui ont été incorporés au travaux.
- .2 Fournir les données de calcul du pourcentage de l'ensemble du projet ayant été réalisé avec des matériaux et des produits fabriqués à partir de ressources rapidement renouvelables.
- .7 Bois :
- .1 Fournir un document préparé par le fournisseur, certifiant que les produits utilisés sont faits ou dérivés de bois ayant été récolté selon des pratiques d'aménagement forestier durable.
- .2 Fournir les données de calcul du pourcentage de l'ensemble du projet ayant été réalisé avec des produits en bois ou dérivés de bois certifié comme ayant été récolté selon des pratiques d'aménagement forestier durable.
- .8 Produits et matériaux à faible taux d'émission :
- .1 Dans le cas des matériaux et produits ci-après, fournir les fiches signalétiques ou les résultats des essais indiquant leur taux d'émission de COV :
- .1 Adhésifs.
- .2 Produits d'étanchéité.
- .3 Produits de calfeutrage.
- .4 Peintures et enduits.

.5 Revêtements de sol textiles.
.2 Dans le cas des produits dérivés du bois et des produits à base de fibres agricoles, fournir les fiches signalétiques indiquant le type de résine utilisée pour leur fabrication.

1.5 ISOLATION
THERMIQUE

.1 Fournir les spécifications et les fiches techniques des matériaux et des produits utilisés, lesquelles doivent contenir les renseignements ci-après :
.1 La teneur en matières recyclées de chaque type d'isolant mis en oeuvre.

1.6 ADHÉSIFS, PÂTES
ET PRODUITS
D'ÉTANCHÉITÉ

.1 Fournir les fiches signalétiques des adhésifs et des pâtes et produits d'étanchéité mis en oeuvre, sur lesquelles seront indiqués leur taux d'émission de COV et leur composition chimique.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 SANS OBJET

.1 Sans objet.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 SANS OBJET

.1 Sans objet.